

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 25 février 2016

Etaient présents : Véronique MASSON, Marc FONTAINE, Béatrice TURBATTE, François CHESNEL, Bernard LEMANISSIER, Jean-Paul DELALANDE, Maryline HELIARD, Patricia LEROUX, Claude MARTIN, Évelyne OZOUF, Stéphane PETRI.

Absents excusés : Céline CASTEL, Danielle DUBERT, Benoit MAUGER.

Pouvoirs : Benoit MAUGER à Bernard LEMANISSIER.

Secrétaire de séance : Claude MARTIN

1/ ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Claude MARTIN est nommé Secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de conseil du 3 décembre 2015 a été adopté à l'unanimité.

3/ RÉSULTATS BUDGÉTAIRES PROVISOIRES 2015

INVESTISSEMENT	Recettes	19.642,82 €
	Dépenses	46.382,44 €

FONCTIONNEMENT	Recettes	222.990,26 €	<i>Nous relevons que les dotations ont baissé de presque 10% entre 2011 et 2015</i>
	Dépenses	236.095,58 €	

RÉSULTAT CUMULÉ AU 31 décembre 2015 : 320.051,69 €

4/ PRÉPARATION DU BUDGET 2016

Les orientations budgétaires pour 2016 sont :

- 2ème terrain de boules à consolider
- Aménagement du grenier du garage du camion
- Rénovation de l'abri bus près de la mairie
- Travaux extérieur de la mairie
- Travaux d'isolation intérieure de la mairie
- Démoussage des toitures de l'Église et de la mairie
- Travaux d'eaux pluviales (chemins Francis Russel et Saint Louet)
- Réfection enduit sur le mur à l'arrière du Presbytère
- Achat camion
- Achat échenilloir
- Écran et projecteur (salle du conseil) pour les réunions et les cours d'informatique
- Effacement des réseaux au Hameau de Gruchy : Coût global 207.304,72 € dont 82.598,13 € de la CDC Entre Thue et Mue et 40.000 € de fonds de concours de notre commune.
- Finalisation du PLU : 10.719 € (coût total : 35.730 €)
- Installation Haut Débit sans la fibre optique : procédé VDSLE2
- Panneaux de signalisation au Hameau de Buron
- Panneaux de limitation de vitesse au Hameau de Gruchy

1/ Vu l'excédent du budget, plusieurs conseillers se posent la question du devenir de ce budget et soumettent des projets tels que l'enfouissement de réseaux dans la rue de l'Église et chemin de l'Églantine.

Madame le Maire répond que le budget reste à la commune de ROSEL, et que pour les travaux d'effacement des réseaux, la commune doit prendre rang pour les années à venir. La rue de l'Église, le chemin de l'Églantine et la rue de Goodleigh seront inscrits.

En ce qui concerne les travaux d'effacement de réseaux de la rue Sainte Anne, de la rue du Clos Joli et du chemin Francis Russel, ils ont eu lieu rapidement dû à l'intervention de l'ERDF sur ces secteurs.

Les travaux du Hameau de Gruchy ont coûté 207.000 € dont 82.000 € à la charge de la CDC Entre Thue et Mue. Sur ces 82.000 €, la commune participe à hauteur de 40.000 € par fonds de concours.

2/ Suite aux travaux Rue des Tailleurs de Pierre, 30cm de trottoir sont à refaire (signalé lors de la campagne électorale). C'est à priori un domaine privé, la mairie ne peut donc pas intervenir, mais c'est un problème récurrent qui pourrait être résolu pour pas cher.

3/ Concernant la fibre optique, son arrivée est prévue pour 2026 à ROSEL !

D'ici là, il existe des solutions techniques pour palier ce retard, notamment l'implantation d'une armoire/relais reliée à la fibre et qui desservirait les utilisateurs via le réseau existant (le débit serait multiplié par 10).

Le coût prévisionnel est de 15.000 €, mutualisable éventuellement avec les communes de Lasson et Cairon.

4/ Autres travaux suggérés :
- installation de panneaux de signalisation à Buron
- ralentisseurs au Hameau de Gruchy

5/ Concernant la RD126, l'enquête publique est terminée.

5/ DÉLIBÉRATION « CONVENTION FOURRIÈRE ANIMALE avec CAEN LA MER »

La convention fourrière animale entre la Communauté d'Agglomération CAEN LA MER et la Commune de ROSEL est arrivée à son terme.

Madame Le Maire rappelle que la divagation des chiens et chats errants est interdite et que le Maire peut ordonner qu'ils soient tenus en laisse et muselés. Le code rural prévoit que les chiens et chats errant sur le territoire de la commune soient conduits à la fourrière.

Depuis le 1er janvier 2004, la Communauté d'Agglomération assure l'exploitation de la fourrière qui se situe à Verson. La contribution financière est de 0,80 € par habitant pour une année, renouvelable tous les ans pour une durée maximale de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler la Convention fourrière animale avec la Communauté d'Agglomération CAEN LA MER pour un montant de 475,20 € (0,80 € x 594 habitants).

6/ DÉLIBÉRATION «INSCRIPTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES»

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune possède une Colonne Pascale (faux cierge et son chandelier) datant de la fin du XVIIIème siècle.

Suite à l'avis favorable émis par la Commission départementale des objets mobiliers lors de la séance du 18 décembre 2015 à une inscription au titre des monuments historiques, il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour cette protection.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de donner son accord pour la protection au titre des monuments historiques de l'objet suivant : une Colonne Pascale (faux cierge et son chandelier) datant de la fin du XVIIIème siècle.

7/ QUESTIONS DIVERSES

a) Point sur la fusion avec CAEN LA MER : Madame Béatrice TURBATTE nous informe que suite à la fusion prévue au 1er janvier 2017 entre la CDC « Entre Thue et Mue », la CDC CAEN LA MER et la CDC Plaine Sud de Caen, CAEN LA MER réfléchit à l'élaboration d'une Communauté Urbaine. Cette Communauté Urbaine (262.000 hab.) sera plus visible à l'échelon national et aura plus de poids dans la nouvelle région Normandie. Cette forme juridique apporte des compétences nouvelles et des dotations financières supplémentaires.

La Communauté Urbaine doit avoir des compétences obligatoires :

- développement économique
- développement social et culturel
- aménagement de l'espace communautaire (PLU)
- habitat social
- politique de la ville
- eau, réseau pluvial et assainissement
- protection et mise en valeur de l'environnement
- aires d'accueil des gens du voyage
- voirie

Elle pourrait prendre aussi la compétence « entretien des espaces verts » au titre des compétences facultatives.

Cependant, les décisions de proximité comme la réparation ou la réfection d'une voie ne seront pas prises au siège de la Communauté Urbaine, mais bien en proximité.

Pour peser économiquement dans la nouvelle région Normandie, CAEN LA MER se devait de se renforcer.

Il est à noter que la compétence « EDUCATION » ne sera pas reprise par CAEN LA MER et que par conséquent, nous réfléchissons actuellement à la meilleure organisation possible pour que chacun y trouve son compte.

b) Point sur la fusion des Communautés de Communes et la création des Communes Nouvelles : Les membres du conseil se posent la question de savoir quelle est la stratégie de Rosel face à cette situation ?

Les habitants se posent des questions et des bruits courent.

Afin que les choses soient claires pour tout le monde, une information sera donnée lors du prochain ROSEL Infos, mais pour l'instant, Rosel reste une commune à part entière, comme elle l'est depuis des décennies.

c) Fiscalité – Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : En 2014, le Conseil Municipal avait baissé le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 3 points. Cette diminution avait été décidée pour tenir compte de la nouvelle imposition de la part de la CDC « Entre Thue et Mue ».

A partir du 1er janvier 2017, la commune de Rosel, rattachée à CAEN LA MER, devra assumer les dépenses liées à la compétence « EDUCATION ». Le retour du taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à hauteur de celui de 2014 permettra à la commune de faire face à une partie des dépenses scolaires. Dans le même temps, et dans la perspective d'harmoniser son taux de Foncier Bâti avec celui de CAEN LA MER, la Communauté de Communes va baisser son taux aussi de 3 points, ce qui sera « indolore » pour le contribuable.

d) Que va devenir le Centre d'Animation LASSON/ROSEL ? : Suite à la création de la commune nouvelle de ROTS (Secqueville en Bessin, Lasso et Rots), des questions se posent quant à l'avenir du Centre d'Animation LASSON/ROSEL qui appartient pour moitié à Rosel et pour moitié à la commune nouvelle de Rots.

Une réunion est prévue le Samedi 27 février 2016 à la mairie de Rots.

e) Protection Juridique : Notre contrat d'assurance a été revu et notre assureur ALLIANZ a émis un avenant en incluant la Protection Juridique et en diminuant notre cotisation annuelle, afin de s'aligner aux prix du marché.

f) Photocopieur : Notre contrat pour le photocopieur arrivait à échéance. La société DESK a revu à la baisse notre location, ce qui fait que nous passons de 517,79 €/trim. à 396 €/trim., et cela avec un photocopieur un peu plus performant.

g) Conseil Municipal : Pour raisons personnelles et par manque de temps, Serge COTTAN a démissionné du Conseil Municipal en date du 31 décembre 2015.

h) Tournoi de pétanque : Un tournoi de pétanque entre Lasson et Rosel va avoir lieu le Samedi 16 avril 2016 au Presbytère à partir de 14h. Une équipe d'Élus volontaires doit se constituer. Pour le moment, Évelyne OZOUF, Claude MARTIN, François CHESNEL et Véronique MASSON sont volontaires.

8/ INFOS DIVERSES

a) Des nids de frelons ont été signalés chez Monsieur LE RICQUE. Afin d'éviter un risque d'insalubrité publique, il faut les détruire. La destruction des nids sera à la charge de la commune et du particulier.

b) Le miroir de l'Allée Bérengère a été volé. Il faut le remplacer.

c) La plaque de rue «Chemin du Clos Joli» a été volée. Il faut la remplacer.

d) Le Chemin de l'Églantine a été inondé. Les propriétaires du n°10 ont donné l'autorisation d'accès à leur terrain pour nettoyer le caniveau.

e) La commission FINANCES aura lieu le Jeudi 17 mars 2016 à 18h30 à la mairie. Tout le Conseil Municipal est convié.

f) Une information sur les Communes Nouvelles aura lieu le 24 mars 2016 à Cairon à l'Espace des Tilleuls.

g) Le vote du budget aura lieu le 31 mars 2016 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.